



**CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE**  
**CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU 5 OCTOBRE 2018 À 08 H 15**

Séance présidée par Olivier BIANCHI

Date de la convocation : 28/09/18

Conseillers en  
exercice :  
**89**  
Conseillers  
présents :  
**69**  
Conseillers  
représentés :  
**15**  
Total votants :  
**84**

**ROYAT - MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) - MISE À  
DISPOSITION**

**DÉLIBÉRATION N° DEL20181005\_093**

Commission principale : 3 Urbanisme  
Rapporteur : - -

Le Conseil métropolitain de la Métropole clermontoise s'est réuni le 5 octobre 2018 à 08 H 15  
Avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

**Conseiller(e)s présent(e)s :**

Olivier BIANCHI, Louis GISCARD D'ESTAING, Roger GARDES, Pierre RIOL, Hervé PRONONCE, Didier LAVILLE, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, François RAGE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Laurent GILLIET, Alain DUMEIL, Michel BEYSSI, Flavien NEUVY, Laurent MASSELOT, René DARTEYRE, Michel SABRE, Jean ALBISETTI, Henri GISSELBRECHT, Laurent BRUNMUROL, Marianne SIMEON, François SAINT-ANDRÉ, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Marie-José TROTE, Julie DUVERT, Michel LACROIX, Chantal LAVAL, Annie LEVET, Didier MULLER, Cécile AUDET, Jérôme AUSLENDER, Saïd BARA, Valérie BERNARD, Philippe BOHELAY, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Pascal GUITTARD, Simon POURRET, Dominique ADENOT, Édith CANDELIER, Christiane JALICON, Nicolas BONNET, Abdelmajid MELLOUKI, Jérôme GODARD, Florent NARANJO, Gérard BOHNER, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Nicole PRIEUX, Sylviane TARDIEU, Claire JOYEUX, Olivier ARNAL, Monique POUILLE, Michel RENAUD, Marie-Jeanne RAYNAL, Sylvie DI NALLO, Danielle MISIC, Martine MICHEL, Véronique PRIEUR, Blandine GALLIOT, Martine FAUCHER, Michel MIRAND, Chantal LELIÈVRE, Claude PRACROS, Agnès DESEMARD

**Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :**

René VINZIO pouvoir à Martine FAUCHER  
Laurent GANET pouvoir à Laurent BRUNMUROL  
Martine BELLEROSE pouvoir à Laurent GILLIET  
Aline FAYE pouvoir à Michel MIRAND  
Nadia FORTE-VIGIER pouvoir à Nicole PRIEUX  
Pierre BORDES pouvoir à Julie DUVERT  
Grégory BERNARD pouvoir à Jérôme AUSLENDER  
Marion CANALES pouvoir à Dominique BRIAT  
Françoise NOUHEN pouvoir à Dominique ADENOT  
Géraldine BASTIEN pouvoir à Claude PRACROS  
Jean-Pierre BRENAS pouvoir à Christiane JALICON  
Nadia GUERMIT-MAFFRE pouvoir à Édith CANDELIER  
Jean-Pierre LAVIGNE pouvoir à Sylvie DI NALLO  
Dominique ROGUE-SALLARD pouvoir à Nicolas BONNET  
Patricia GUILHOT pouvoir à Florent NARANJO

**Conseiller(e)s excusé(e)s :**

Bertrand PASCIUTO, François BARRIÈRE, Anne FAUROT, Antoine RECHAGNEUX, Grégory LÉPÉE

## ROYAT - MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) - MISE À DISPOSITION

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-36 et suivants et R.153-41 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Royat approuvé par délibération du Conseil municipal du 21 décembre 2016,

Vu l'arrêté du Président de Clermont Auvergne Métropole en date du 16 juillet 2018 prescrivant la modification simplifiée n°1 du PLU de la Commune de Royat portant sur :

- la modification de l'article 4 portant sur la desserte par les réseaux dans les zones UB/UC/UD/UF/UG/UL/3AU, et plus précisément sur la surface à prendre en compte pour l'évaluation des volumes de stockage des eaux pluviales lors de la réalisation d'une extension,
- la modification de l'article UC12 portant sur les exigences applicables aux constructions en matière d'aires de stationnement.

La procédure de modification visée aux articles L. 153-45 et suivants et R. 153-20 et suivants du Code de l'urbanisme impose au Conseil métropolitain de définir par délibération les modalités d'information et de recueil de l'avis du public.

### ***Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :***

- de mettre à disposition du public, le projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Royat et l'exposé des motifs selon les modalités suivantes :
  - mise à disposition au siège de la Métropole de Clermont Auvergne Métropole et en Mairie de Royat,
  - mise à disposition sur le site internet de la commune <https://www.royat.fr> et de la Métropole Clermont Auvergne Métropole <https://www.clermontmetropole.eu/habiter-se-deplacer/urbanisme/plu-plan-local-durbanisme/plan-local-durbanisme-plu-de-royat/>,
  - ouverture d'un registre permettant de consigner des observations, en Mairie de Royat et au siège de la Métropole de Clermont Auvergne Métropole du jeudi 18 octobre 2018 au lundi 19 novembre 2018 inclus, aux jours et heures d'ouverture,
  - les observations écrites pourront également être formulées à l'adresse suivante :

Clermont Auvergne Métropole  
Direction de l'Urbanisme  
Modification simplifiée n°1 PLU Royat  
64-66 avenue de l'Union Soviétique- BP 231 -  
63007 CLERMONT-FERRAND Cedex 1  
ou [plu-royat@clermontmetropole.eu](mailto:plu-royat@clermontmetropole.eu)
- de porter à la connaissance du public les modalités de la mise à disposition par affichage et insertion presse. Cet avis sera affiché en Mairie de Royat au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition par avis et au siège de la Métropole Clermont Auvergne Métropole dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous actes permettant la mise en oeuvre de la présente délibération.

À l'expiration du délai de mise à disposition du public, le Président en présentera le bilan au Conseil métropolitain qui en délibérera et adoptera le projet, éventuellement modifié, pour tenir compte des observations du public.

La présente délibération fera l'objet, conformément aux dispositions des articles R. 123-24 et R. 123-25 du Code de l'urbanisme, d'un affichage en Mairie de Royat et au siège de la Métropole Clermont Auvergne Métropole durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le Département.

La présente délibération sera exécutoire après transmission en Préfecture et accomplissement des mesures d'affichage et de publicité.

<b>TOTAL VOTANTS :</b>	<b>84</b>	=	<b>69 Conseillers Présents</b>	+	<b>15 Représentés</b>	-	<b>0 Non participation</b>
<b>TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :</b>	<b>84</b>	=	<b>Pour : 84</b>	+	<b>Contre : 0</b>		
Abstention :	0						

**Pour ampliation certifiée conforme,  
Le Président,**



*Pour le Président et par délégation  
Le Vice-Président  
Roger GARDES*